

## AIN-TEMOUCHENT

# Projet de réalisation de quatre centres d'enfouissement

**Les travaux de réalisation des deux centres d'enfouissement technique de Sidi-Safi (Béni-Saf) et Sidi-Ben-Adda (Aïn-Témouchent) viennent de reprendre après une interruption qui a duré presque un an pour manque de financement.**

Les deux projets de CET qui devaient servir à collecter, trier et traiter les déchets ménagers d'une quinzaine de communes, sont estimés à 29 milliards de centimes, 10 milliards pour le CET de Sidi-Safi et 19 milliards pour celui de Sidi-Ben-Adda, la durée de vie des 2 CET

aura une quinzaine d'années, les deux projets en question seront réceptionnés vers la fin du mois de juillet prochain. Quant aux deux autres CET programmés pour les daïras d'El-Amria et de Hammam Bou-Hadjar, l'étude de faisabilité des 2 projets est achevée et les travaux de réalisation seront lancés prochainement, apprend-on auprès de la direction de wilaya de l'environnement.

Le CET d'El-Amria regroupera les communes de Hassi-El Ghella, El-Maleh et les villes côtières tandis que le centre de Hammam Bou-Hadjar, il sera implanté dans la localité de Sidi-Boumediène, une commune située entre les 2 daïras de HBH et Aïn-El-Arba, sa réalisation et son

équipement coûteront une vingtaine de milliards de centimes. Le CET devra remplacer la décharge publique qui a été mise en place dans la Sebkhah, voilà une dizaine d'années.

La décision d'opter pour les centres d'enfouissement technique (CET) vise selon la direction de l'environnement, à éliminer les décharges publiques sauvages qu'on voit ça et là sur le territoire de la wilaya et également à concentrer tous les déchets ménagers dans ces CET en vue de les traiter et récupérer ce qui peut être récupérable, une manière de renouer avec un environnement sain dans les villes de la wilaya de Aïn-Témouchent.

S. B.

## MOSTAGANEM

## L'unité du scanner aux UMC, un exemple à suivre

**Aux UMC de Mostaganem, l'un des points positifs de cette importante structure de santé réside dans l'existence d'une unité de scanner qui, grâce à un personnel compétent et dévoué, fonctionne dans les meilleures conditions.**

En effet, installée depuis 2004, la fameuse machine n'aura depuis, jamais cessé de tourner et ce, à la grande satisfaction des malades souvent atteints de pathologies lourdes. Dirigé par le sympathique surveillant médical, A. Aziz, ce service fait figure des plus performants des UMC tant la disponibilité de ses médecins, surveillants et infirmiers est quasi-permanente.

Il est par ailleurs utile de souligner qu'aucune des urgences de l'Ouest ne dispose sans doute d'un appareil aussi entretenu en ce sens qu'il n'a jamais eu à subir des

cas de défectuosité ou pannes sérieuses susceptibles de paralyser tout un service. Dotée d'une équipe de quatre médecins chevronnés avec à leur tête, l'inamovible Dr Mustapha Ferouani, cette véritable structure est en train de rendre d'énormes services aux malades, qui avant 2004, se voyaient dans l'obligation de recourir au privé ou alors de braver carrément les aléas de la route pour se rendre à Oran, notamment.

Aussi, faut-il souligner que tous les témoignages recueillis auprès des malades traités sur place au scanner,



convergent vers le fait d'avoir eu affaire à une équipe de véritables professionnels. Cela doit bien se voir d'ailleurs à travers l'état impeccable des lieux d'une façon générale et tout particulièrement d'un appareil aussi fragile qu'un

scanner qui, à cette allure apparemment, fera tout simplement de vieux os pour le bonheur des personnes souffrantes et du personnel médical et paramédical sur place et c'est tout à son honneur !

Sid-Ahmed Hadjar

## La ligue des quartiers au chevet du citoyen

**La ligue des associations de quartier de Mostaganem fait actuellement partie des rares structures à activer sur le terrain et ce, de façon on ne peut plus effective.**

Pour ce faire, cette dernière en collaboration avec la radio locale Dahra, a dû établir tout un programme inhérent au passage sur l'antenne tous les jeudis des différentes associations de quartiers, cités et faubourgs de la ville. Beaucoup de thèmes liés aux préoccupations quotidiennes des citoyens ont dû être ainsi

retenus pour que chaque semaine, la société civile en général puisse ouvertement s'exprimer quant à tous les problèmes qui rongent nos cités.

Ceci étant, «dialogue avec le citoyen» revient chaque semaine sur les ondes de Radio Dahra, pour que s'ouvre davantage le nécessaire débat dont tout un chacun doit se sentir concerné. Ainsi, faut-il souligner que l'équipe des inamovibles Youcef Benguetat, Mansour Nefoussi et leur président Ahmed Koutchouk part ainsi à la conquête de Mostaganem et de ses quartiers aux fins de mieux contribuer à l'amélioration de notre vécu et ce, à tous points de vue. Les auditeurs ont, de ce fait, l'oc-

casion rêvée de pouvoir débattre de certaines urgences de l'heure comme la préservation d'un environnement dont beaucoup de parcelles sont souillées par l'acte et le souffle humain.

Pollution sonore et respect des horaires de travail, protection des espaces verts, la santé du citoyen avec à la clé orientation et prise en charge des malades ont déjà fait l'objet de dialogues fructueux avec au demeurant, suggestion et solutions à proposer à autant de problèmes posés.

Les prochains mois par ailleurs, verront d'autres sujets de réflexion devant être mis sur le tapis et inhérents à la santé du citoyen en matière d'hygiène et de prévention, la citoyenneté, la délinquance juvénile et la prévention contre la consommation des drogues, la prévention routière et la sécurité du citoyen, le chômage et autres, transport, emploi et sports de loisir. Il faut en outre signaler qu'à chaque intervention à l'émission radiophonique en question, la ligue des quartiers s'attelle à impliquer, dans le feu du débat, les responsables et autres parties concernées et ce, en fonction du thème du jour.

Il faut également savoir que l'opération «j'aime mon quartier» qui, rappelons-le, aura eu le succès escompté l'an dernier, sera lancée dès le mois de mars pour le compte de l'année en cours, par le biais de Radio Dahra toujours.

Voilà un bien bel exemple de dévouement et d'abnégation voués par les membres de cette jeune ligue des associations de quartiers qui œuvre d'arrachepied en vérité, dans l'optique d'un meilleur cadre de vie et partant d'une existence autrement plus harmonieuse d'un citoyen fatigué déjà par la vie et ses aléas.

S. A. H.

## BREVES DE MASCARA

## Le wali rassure les propriétaires des terres touchées par le tracé de l'autoroute

Lors du récent passage du wali de Mascara dans la commune de Zahana, un citoyen lui a soumis son propre cas inhérent aux formalités à accomplir pour l'indemnisation. Le premier responsable de l'exécutif s'adressant aux représentants de la presse, présents ce jour-là, leur demanda de bien vouloir informer davantage les citoyens sur cette question d'indemnisation déjà prise en charge et dont les expertises sont en cours au niveau des Domaines. Se voulant plus explicite, il rappellera que l'argent destiné à ceci était disponible au niveau du Trésor, soit neuf cent millions de dinars. Il convient de souligner que l'autoroute devrait traverser sept communes au niveau de la wilaya de Mascara sur une distance de 5,8 km vers Oran, 13 km sur Sidi-Bel-Abbès et 60 km à destination de Relizane.

## La commission d'enquête du FLN s'est déplacée à Mascara

Dans la journée de mardi, deux responsables du FLN dépêchés par la direction politique du parti se sont rendus dans la wilaya de Mascara et ceci dans le cadre de l'enquête déjà annoncée après le revers subi par la formation de Abdelaziz Belkhadem lors des dernières sénatoriales. Rien n'a filtré sauf que nous avons appris qu'auront été entendus des députés, des membres du conseil national du FLN ainsi que les membres du bureau de la mouhafadha.

## LES HABITANTS DE BENAOUALI REVENDIQUENT

### «De l'eau et la réfection de la route»

La localité du douar Benaouali où vivent environ 150 âmes est située dans la commune de Zahana wilaya de Mascara. Prenant langue avec ses habitants, le wali sera surpris lors de cette dernière étape de la visite par la réponse des citoyens à la question : «Quelles sont vos difficultés quotidiennes ? » ; «une amélioration de l'approvisionnement en AEP et la réfection de la route» diront en chœur les présents. C'est tout ce que nous demanderons, ajoutera un autre, le revêtement du tronçon de route sur 2 km environ a été déjà envisagé, avions-nous appris précédemment. Il devrait rallier le douar à la RN4 et le problème de l'insuffisance de l'AEP devrait apparemment être solutionné, ici l'on a également bénéficié d'aides à l'habitat rural et les constructions sont achevées pour certaines et d'autres sont en cours.

## SOUAIIHIA (ZAHANA)

### L'école en mal d'étanchéité

Dans la localité d'El Gaâda ont été passés en revue mardi dernier plusieurs projets de développement comme celui de l'AEP, l'aménagement urbain ou ceux portant nécessité d'extension du siège de l'APC au niveau du chef-lieu de commune ou de son annexe à Souaïhia. Dans l'école primaire de cette dernière localité, des problèmes d'étanchéité au niveau des classes ont été soumis au wali de Mascara. L'on apprendra aussi que la cantine souffre d'un déficit en équipement.

M. Meddeber

## SIDI-BEL-ABBES

## ACCUSE D'ATTEINTE A LA PUDEUR ET DE MENACE DE CHANTAGE SUR DES MINEURS

### Un responsable sous mandat de dépôt

Le directeur adjoint de la Fédération algérienne des sports de combat de Sidi-Bel-Abbès, âgé de 47 ans, marié, a été placé sous mandat de dépôt, le 13 février dernier par le procureur de la République près le tribunal de Sidi-Bel-Abbès pour les chefs d'inculpation : atteinte à la pudeur sur un garçon mineur, incitation de mineur à la dépravation et menace de chantage avec des CD compromettants. En effet, d'après le communiqué de la cellule de communication de la police de Sidi-Bel-Abbès, une plainte a été déposée le 12 février dernier par le tuteur d'un mineur âgé de 14 ans suite aux confidences de l'enfant à celui-ci faisant état d'atteinte à la pudeur sur sa personne.

Aussitôt avisés, les services de sécurité ont tenu une souricière avec la complicité du tuteur et du garçon au mis en cause. Pour cela, le mineur s'est rendu au domicile de ce dernier, quelques minutes après, la police est intervenue en investissant les lieux et aurait surpris, d'après la cellule de communication, le maître des lieux avec la victime. Lors de la perquisition du domicile en question, les services de police auraient découvert des CD qui, visionnés, ont montré des mineurs de sexe masculin nus. Les CD ont été saisis et la police continue jusqu'à l'heure actuelle son enquête en auditionnant les mineurs figurant sur les CD pour mieux cerner cette délicate affaire d'atteinte à la pudeur.

A. M.

## PRECISIONS

Suite à l'article paru dans votre quotidien le 24/01/2007, sous le titre «Les déboires d'un investisseur» dans lequel M. Moulessouiga Baghdad déclare «être confronté à des entraves bureaucratiques pour l'acquisition d'un ancien dépôt» qu'il a aménagé en mini-centre de thalassothérapie et de rééducation fonctionnelle, j'ai l'honneur de demander au titre du droit de réponse de bien vouloir publier les précisions suivantes.

- L'intéressé a bénéficié de cet immeuble grâce à l'intervention de la wilaya auprès de l'OPGI, suite à l'avis favorable de la commission du Calpi en date du 03 juin 1998.

- Il s'agit d'un immeuble situé au centre-ville, de haute valeur foncière et immobilière.

- M. Moulessouiga Baghdad n'a à ce jour déposé aucun dossier de cession de bien auprès de la commission de daïra.

- L'intéressé s'est effectivement présenté auprès du service concerné de la daïra pour déposer le dossier d'acquisition de l'immeuble, sans l'attestation de mise à jour des loyers devant être délivrée par les services de l'OPGI.

- Or, il refuse à ce jour de payer les arriérés de loyer auprès de l'OPGI pour la délivrance de l'attestation de mise à jour des loyers, pièce exigée obligatoirement dans la constitution du dossier réglementaire de cession des biens de l'Etat.

- Il mérite de signaler que le montant des arriérés de loyer s'élevait actuellement à 270 000,00 DA, demeure dérisoire par rapport à la valeur commerciale du bien occupé et exploité.

- L'intéressé refuse de payer ces arriérés de loyer conformément au contrat liant à l'OPGI (Art. 8), arguant du fait qu'il s'agit d'un local vétuste et qu'il a lui-même procédé à son aménagement, et par conséquent voudrait bénéficier du bien en tant que lot de terrain. Or, ni l'OPGI ni la commission de cession des biens de l'Etat de la daïra ne sont habilités à céder des immeubles non bâtis.

Les services de la daïra restent toutefois disponibles pour la concrétisation de la cession de ce bien au profit de l'intéressé dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le chef de daïra